



Municipalité de Saint-Sylvestre  
423 B. rue Principale  
Saint-Sylvestre, qc G0S 3C0

Téléphone 418 596 2384 poste 1  
Courriel info@st-sylvestre.org

## MUNICIPALITE DE ST-SYLVESTRE

Période d'imposition du 2025-01-01 au 2025-12-31

### Adresse

1413 RANG SAINTE-MARIE OUEST

Matricule 4632 16 1270 00 0000

# COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2025

### Propriétaire(s)

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

### Cadastre(s) et numéro(s) de lot

4211847,4443050,4443051

N° compte	Date	N° certificat
016702	2025-02-14	

### Détail des taxes

Description de la taxe	Référence	Base d'imposition	Valeur imposable	Taux	% taux	Montant
GE - FONCIERE GENERALE		EVALUATION	167 000	.0093000	100	1 553,10
GE - POLICE		EVALUATION	167 000	.0006830	100	114,06
GE - TAXE SP. EGOUT		EVALUATION	167 000	.0000760	100	12,69
RB - VIDANGE CHALET		LOGEMENT	1	100.00	100	100,00
RB - VID FOSSE SEPT CHA	PGMR LOTBI	UNITÉ	1	60.00	100	60,00

G: Taxe foncière pouvant être acquittée en plusieurs versements, selon la loi

R: Taxe autre que foncière ou compensation pouvant être acquittée, selon un règlement local, en plusieurs versements

U: Taxe ou compensation ne pouvant être payée en plusieurs versements

E: Taxe imposable s'appliquant à tous les immeubles imposables de la municipalité

S: Taxe s'appliquant aux immeubles d'un secteur de la municipalité

B: Taxe s'appliquant aux bénéfices des travaux pour lesquels elle est imposée

### Échéance(s) et paiement(s)

N° référence pour paiement  
F 4632 16 1270 00 0000

#### Échéance(s)

1) 2025-03-15

2) 2025-05-01

3) 2025-06-01

#### Après échéance(s)

Taux d'intérêt annuel 18%

4) 2025-07-01

5) 2025-09-01

6) 2025-10-01

Date de calcul (arrérages,  
intérêts et pénalité)

2025-03-15

#### Taxes courantes

Arrérages

Intérêts

Pénalité

Crédit

Total à payer

1 839,85

0,00

0,00

0,00

0,00

1 839,85 \$

### Message(s)

#### Dates de versements

Respectez les dates de versements sur vos coupons, pour vous éviter des intérêts

#### Plus d'un compte

Si vous payez par internet et que vous avez plus d'un compte. Ne pas regrouper vos comptes de taxes par versement.